

Régime de pensions

Ils se livrent à l'agriculture mais ils ne sont pas de bons citoyens canadiens parce qu'ils ne se reconnaissent aucune loyauté envers le pays, même ceux qui sont nés au Canada. C'est difficile à comprendre. C'est pour cette raison que j'ai pris à la bibliothèque cette étude réalisée par un groupe d'hommes respectables. Les Hutterites eux-mêmes admettent que le gouvernement est un serviteur de Dieu et qu'ils obéissent aux désirs du gouvernement. Le gouvernement a décidé que nous devions tous contribuer au Régime de pensions du Canada. C'est un régime transférable. Il est possible que vous ne receviez jamais de prestations, mais si vous en avez besoin, elles seront là. Si nous permettons à un groupe de choisir de se retirer, je suis d'avis que nous devrions accorder le même droit à d'autres groupes. Je crois que nous ne devons pas adopter une loi qui précise que certains groupes pourront ne pas prendre part au régime s'ils ont été constitués avant 1966. Beaucoup d'églises se sont formées depuis et beaucoup d'autres se formeront à l'avenir.

Si nous permettons à ces églises de choisir—y compris les sectes religieuses strictes—nous devrions alors leur permettre de se retirer à l'avenir aussi bien que maintenant, qu'elles se soient formées avant ou après 1966. Il me semble que si nous voulons de bonnes routes pour transporter nos produits jusqu'au marché et que si nous voulons de bons hôpitaux avec beaucoup de médecins et d'infirmières et tous les instruments modernes nécessaires pour protéger nos familles, nous devons alors tous contribuer sans exception à cette caisse d'investissement. Les provinces ne devraient pas être obligées de se rendre éternellement à New-York pour emprunter. La notion de caisse d'investissement est bonne, mais tous doivent y contribuer, tous ceux qui sont disposés à s'en servir et à en bénéficier. C'en est là le fondement.

● (1550)

J'ai devant les yeux des chiffres concernant la province de l'Alberta. Je ne les ai pas additionnés avec exactitude, mais 525 millions de dollars ont été empruntés par l'Alberta depuis 1966 et cette province est censée être riche. La province d'Ontario, au cours de l'année dernière seulement, a emprunté de la caisse 544 millions de dollars.

Je sais que les Amish ou Mennonites qui vivent dans certaines parties de l'Ontario ne veulent plus cotiser à la caisse. Ils n'ont pas le sens des affaires comme les Hutterites. Ils continuent à cultiver la terre d'une façon qu'on pourrait juger démodée. Mais ils utilisent nos routes, leurs enfants fréquentent nos écoles, et, en cas de maladie grave, ils se font soigner dans les hôpitaux.

En 1971-1972, l'Ontario a emprunté 498 millions de dollars, l'année précédente, elle avait emprunté 476 millions et, en 1969-1970, 412 millions. Nous pouvons constater que d'énormes emprunts ont été faits à la caisse par la province la plus riche du Canada. Depuis la création du Régime de pensions du Canada, l'Ontario a emprunté en moyenne 450 millions de dollars par année, dans un effort de progrès, pour construire de meilleures routes, de meilleurs hôpitaux et de meilleures écoles. Je crois que tous les citoyens, qu'ils reconnaissent ou non leur citoyenneté, devraient être obligés de contribuer à édifier une province. Nous demandons aux sociétés, qu'il s'agisse de sociétés internationales, américaines ou japonaises, de payer des impôts pour aider à construire les installations que nous voulons avoir.

Il faut avouer qu'il ne s'agit que de quelques personnes, qui sont d'ailleurs d'honnêtes gens et qui ne veulent pas

faire de mal à autrui. Et cela est tout à fait vrai. Mais j'ai souligné que, dans la province de l'Alberta, les Hutterites sont propriétaires de terrains qui pourraient recouvrir l'Île-du-Prince-Édouard dans son entier. Aussi, lorsque nous mentionnons quelques individus, nous parlons en réalité d'individus qui collectivement sont propriétaires d'une importante superficie du Canada. A mon avis, aux termes des dispositions du Régime, nous abandonnons une trop grande partie de la population canadienne. Nous nous départissons d'une vaste étendue de territoire en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. En Ontario, je n'ai aucune idée de l'étendue du territoire en cause.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je signaler que les divers partis ont discuté de la façon dont pourrait se dérouler le débat ce soir. Je crois savoir que le débat commencera à 4 heures, que les délibérations sur les initiatives parlementaires seront suspendues, que la Chambre ajournera ses travaux pour le souper à l'heure habituelle et qu'elle les reprendra à 8 heures et que le débat se terminera comme le stipule l'article 26 du Règlement.

M. Bell: Nous sommes d'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, mon temps de parole se termine à 4 heures. J'ai traité en profondeur de ce sujet, car il s'agissait d'une question de principe. Le Régime doit être obligatoire et s'appliquer à tout le monde. Le parti conservateur était autrefois un parti de principe. Il était à cheval sur les principes.

M. Dinsdale: Il l'est encore.

M. Horner (Crowfoot): Certains disent qu'il l'est encore. Je ne voudrais pas croire que ce n'est pas le cas, mais nous devons traiter tous les gens de la même façon. Si nous voulons mentionner les personnes religieuses, très bien, même si je ne suis pas en faveur de cette attitude, car elle réduit la liberté d'action. Je remarque que certains membres du NPD font signe que oui. Ils sont unitariens, et peut-être y aurait-il quelque difficulté à interpréter l'unitarisme comme une religion. Toutefois, tout le monde devrait avoir le choix. A mon avis, nous ne devrions pas spécifier l'année 1966. Nous ne devrions pas inclure une disposition stipulant que les gens devraient être nés avant 1966 afin d'en être exempts. Certains grands chefs de sectes religieuses verront peut-être le jour au Canada dans les années à venir. Certaines grandes sectes religieuses connaîtront peut-être un renouveau au Canada et elles voudront peut-être préserver précieusement leur communauté. Leurs membres seront peut-être moins intéressés à obtenir un numéro de sécurité sociale. Ils devraient bénéficier du même privilège.

Avant de terminer, je voudrais ajouter que si je suis présent à la Chambre, je ne permettrai pas qu'on étudie ce projet de loi à la six-quatre-deux. Je veux qu'il soit renvoyé à un comité, afin que ces groupes puissent y comparaître, présenter leur plaidoyer et nous dire pourquoi ils ne doivent pas être inclus dans ce régime et comment mes propos au sujet de leurs biens et de leurs propriétés foncières en Alberta étaient erronés.

Peu me chaut que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en attrape mal à la tête. Il a de nombreux